

**PROCÈS-VERBAL DE LA 347<sup>e</sup> RÉUNION**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**  
**DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**  
**Jeudi 17 mars 2022 à 13h - Plateforme ZOOM**  
**(CS347-17-03-2022)**

<b>Départements</b>	<b>Délégué.e.s</b>	<b>Présence / Absence</b>
Anatomie	Stéphane Sobczak	A
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Benoît Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Julie-Marthe Grenier	A
Ergothérapie	Noémi Cantin	P
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P
Finance et économie	Ayi Ayayi	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Gilbert Lebrun	P
Gestion des ressources humaines	Chloé Fortin-Bergeron	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Emmanuelle Caccamo	P
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Thang Le Dinh	P
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Dima Safi	A
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Michel Rousseau	A
Psychologie	Julie Maheu	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Philippe Caron	A
Sciences de l'activité physique	Gabriel Moisan	A
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'environnement	Denis Leroux	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P
Sciences infirmières	Josyane Pinard	P

<b>Comité exécutif</b>	<b>Officiers et officières</b>	<b>Présence / Absence</b>
Président	Gilles Bronchti	P
VPRT	Sonia El Euch	A
VPAS	Marc Beauregard	P
VPAU	Georges Abdul-Nour	P
VPSC	Marianne Paul	P
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	A
Secrétaire	Lyne Cloutier	P

### **Employé.e.s**

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail

François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Sandra Thiffault, professionnelle, responsable comptabilité, gestion et finances

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

### **CS347-17-03-2022-01 Ouverture de la réunion**

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s. Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'invitation de la réunion.

### **CS347-17-03-2022-02 Vérification du quorum**

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux prévu à l'article 12.4g. des Statuts du SPPUQTR est atteint.

En respect des Statuts du SPPUQTR, la secrétaire du Syndicat préside l'assemblée.

### **CS347-17-03-2022-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Affaires budgétaires
  1. Taux de cotisation syndicale 2022-2023
  2. Prévision des produits et des charges 2022-2023
5. Ordres du jour
  1. Assemblée générale des professeurs et des professeures du 31 mars
  2. Assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 31 mars
6. Rapport du comité des relations de travail
7. Règle 19 régissant l'adoption des lettres d'entente
8. Négo 2022 – État des travaux
9. Tribune des délégué.e.s
10. Lecture et adoption du procès-verbal de la 346e réunion
11. Information et dépôt de documents
  1. Agenda syndical de mars et avril 2022

2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (635 et 636)
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine rencontre : 28 avril 2022
14. Clôture de la réunion

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 347<sup>e</sup> réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 347<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du 17 mars 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **CS347-17-03-2022-04 Affaires budgétaires**

En l'absence du trésorier, la présidente d'assemblée présente le point à titre de secrétaire du Syndicat.

##### **1. Taux de cotisation syndicale 2022-2023**

La secrétaire rappelle les discussions tenues en comité exécutif, en conseil syndical et à l'assemblée générale de mars 2021 et elle rappelle que l'objectif de la hausse de la cotisation syndicale en 2021 était de détenir, à terme, les fonds nécessaires afin de couvrir 100 % du salaire net des professeurs pour la durée d'une session de 16 semaines en cas d'un conflit.

Un délégué demande à ce que le taux de la cotisation syndicale puisse être modifié si l'objectif fixé en 2021 est atteint durant l'année 2022-2023.

Un délégué signale que la négociation avec le Syndicat des chargés de cours s'est déroulée sur plusieurs mois. Il indique que la signature de la prochaine convention collective ne se fera pas avant 2023. L'état du Fonds de défense professionnelle pourra faire l'objet d'une réflexion afin de redéfinir le taux de cotisation syndicale.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT les résolutions du comité exécutif (CX618), du conseil syndical (CS340) et de l'assemblée générale statutaire (AG159) ;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (2 %) ;

CONSIDÉRANT que le taux de cotisation syndicale pourra faire l'objet d'une réflexion durant la période de négociation de la convention collective et après la signature de celle-ci selon l'état du Fonds de défense professionnelle ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, du Département de management, il est résolu de recommander à

l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de maintenir, pour l'année 2022-2023, la cotisation syndicale à 2 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

## **2. Prévision des produits et des charges 2022-2023**

La secrétaire rappelle qu'il s'agit d'une proposition de budget basé sur un taux de cotisation syndicale de 2 %. Les produits se chiffrent à 1 390 000 \$ et les charges à 940 000 \$, dégageant un excédent de 450 000 \$.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2022 ;  
CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2022-2023 ;  
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2022-2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

## **CS347-17-03-2022-05 Ordres du jour**

### **1. Assemblée générale des professeurs et des professeures du 31 mars**

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs et des professeures du 31 mars.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2021
5. Élections de membres à la Commission des études
6. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
7. Résultats des élections
8. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs du 31 mars 2022 ;  
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs du 31 mars 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

## **2. Assemblée générale statutaire du SPPUQTR du 31 mars**

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du Syndicat du 31 mars.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 160<sup>e</sup> assemblée générale
5. Affaires budgétaires
  1. Prévion des produits et des charges 2022-2023
  2. Taux de cotisation syndicale 2022-2023
6. Négo 2022 – État des travaux
7. Élections au comité exécutif du SPPUQTR
  1. Trésorerie
  2. Vice-présidence aux affaires universitaires
  3. Vice-présidence aux relations de travail
  4. Vice-présidence aux services à la collectivité
8. Élection au comité de promotion
  1. Substitut – Regroupement 1 – Sciences humaines et sciences sociales
9. Rapport du comité exécutif pour l'année 2021-2022
10. Affaires nouvelles
11. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
12. Résultats des élections
13. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du Syndicat du 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lucie Guillemette, du Département de lettres et communication sociale, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire du Syndicat du 31 mars 2022.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

### **CS347-17-03-2022-06 Rapport du comité des relations de travail**

La présidente d'assemblée invite la VPRT et le VPAS à présenter le point.

#### **Contestation du calcul de la tâche au retour d'un long congé**

L'administration de l'UQTR calcule la tâche sur la base de 12 mois. Le Syndicat calcule sur une base sessionnelle. Les discussions se poursuivent.

#### **Activités professionnelles extérieures**

L'administration de l'UQTR demande une limite de nombre d'heures incluant les soirs, les fins de semaine et les vacances (par ex: 375 heures max à déclarer sur

le formulaire de tâche, à l'AD et au DGAAP). Les discussions se poursuivent. Une analyse comparative avec les autres institutions a été faite par le procureur du Syndicat. La conseillère aux relations de travail invite les délégué.e.s à se référer à la clause 23.09 b) de la convention collective pour les activités professionnelles extérieures et le double-emploi.

Une déléguée rappelle l'intérêt de discuter de ce qui devrait être considéré comme activités extérieures. Elle cite en exemple les conférences rémunérées et le travail d'édition.

Un délégué mentionne qu'il faudrait clarifier la notion d'activités extérieures afin de distinguer les activités scientifiques des autres activités, par exemple la gestion d'immeubles.

### **Reconduction du projet-pilote sur les vice-doyens à la recherche.**

Une lettre d'entente a été signée, et rendue disponible sur le site Internet du Syndicat.

### **Rencontre avec le Syndicat des chargés de cours**

Discussions portant sur la présence aux assemblées départementales des chargé.e.s de cours et aux comités départementaux. La composition des assemblées départementale (art. 1.19) et des comités (art. 1.24 et 1.26) figure dans notre convention collective. Le Syndicat des chargés de cours doit s'y conformer.

## **CS347-17-03-2022-07 Règle 19 régissant l'adoption des lettres d'entente**

La secrétaire présente le projet *Règle 19 régissant l'adoption des lettres d'ententes*. Elle explique que ce projet est en chantier depuis plusieurs années.

La secrétaire explique que cette règle vise à préciser le cheminement administratif des lettres d'entente concernant l'application, l'interprétation ou une modification de la convention collective. Des lettres d'entente entre l'UQTR et le SPPUQTR sont régulièrement signées sur différents aspects de la convention collective. Ces lettres d'entente sont de natures et de portées différentes et doivent conséquemment suivre un processus d'adoption distinct.

Les délégué.e.s discutent de la portée de cette règle et des cas d'espèce qui pourraient ne pas être encadrer par ladite règle. Le président mentionne qu'en cas de doute, l'instance supérieure sera consultée.

Une déléguée demande la raison ayant décidé l'exécutif à se doter d'une telle règle. La secrétaire explique que le Syndicat se dote de règles pour assurer le bon fonctionnement et le suivi des divers enjeux et dossiers. Les règles facilitent aussi la passation des connaissances d'une équipe à l'autre. La secrétaire rappelle que les règles de fonctionnement du Syndicat sont sous la responsabilité du conseil syndical (*cf. Statuts, art. 6.3*).

### **CS347-17-03-2022-08 R257**

CONSIDÉRANT	le projet de <i>Règle 19 régissant l'adoption des lettres d'entente concernant la convention collective</i> ;
CONSIDÉRANT	les explications de la secrétaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Diane St-Laurent, du Département de psychologie, il est résolu d'adopter la *Règle 19 régissant l'adoption des lettres d'entente concernant la convention collective*.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

### CS347-17-03-2022-08 Nêgo 2022 – État des travaux

Le président présente l'état des travaux en prévision de la négociation de la prochaine convention collective :

- Sondage – directions départementales : **4 octobre au 15 octobre**
  - 241 répondant.e.s (53 %)
- Sondage – professeur.e.s clinicien.ne.s : **1<sup>er</sup> novembre au 8 novembre**
  - 10 répondant.e.s (42 %)
- Sondage – tâches enseignement : **9 novembre au 15 novembre**
  - 246 répondant.e.s (54 %)
- Sondage – tâches recherche : **30 novembre au 9 décembre**
  - 223 répondant.e.s (45 %)
- Rencontre – directions départementales : **1<sup>er</sup> décembre**
  - 18 directions présentes
- Rencontre – profs cliniciens : **21 janvier**
  - 13 professeur.e.s clinicien.ne.s présent.e.s
- Rencontre – tâches recherche : **8 et 9 février**
  - 34 professeur.e.s présent.e.s
- Sondage – équité dans la tâche : **10 au 17 février**
  - 189 répondant.e.s (41 %)
- À venir :
  - Sondage – conditions de travail
  - Rencontre – équité dans la tâche
  - Rencontre – enseignement
  - Rencontre – conditions de travail
  - Rencontre – affaires syndicale
  - Préparation du cahier de demande
  - Approbation du cahier de demande par le comité exécutif, le conseil syndical et l'assemblée générale
  - Transmission d'un avis de négociation par la VPRT à la directrice du Service des relations de travail pour lancer les négociations

Le président ajoute que la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université a remis au Syndicat un fichier personnalisé comprenant une multitude de statistiques sur les autres universités pour établir une base de données comparable durant notre négociation.

Le président poursuit en indiquant que le trésorier a effectué une analyse comparative des différentes échelles salariales des universités québécoises.

Une déléguée demande à ce que les directions de cliniques puissent avoir leur propre rencontre. Le président accueille favorablement cette demande.

#### **CS347-17-03-2022-09 Tribune des délégué.e.s**

Un délégué demande à connaître le processus à suivre pour l'octroi de dons par le Syndicat. La VPSC explique qu'il en revient au comité des services à la collectivité de recevoir et d'analyser les demandes de dons adressées au Syndicat. Le comité s'est doté d'une règle régissant l'attribution des dons, disponible sur le site Internet du Syndicat.

Un délégué s'interroge sur la possibilité qu'un professeur suppléant, donc membre de l'assemblée départementale, puisse participer au vote sur son embauche à titre de professeur régulier. La conseillère aux relations de travail explique que ce cas de figure n'est pas enchâssé dans la convention collective. Il en revient aux assemblées départementales de se doter d'une politique pour encadrer ce processus. Il est toutefois fortement recommandé que ce professeur se retire des délibérations afin de se préserver de tout conflit d'intérêts. La conseillère aux relations de travail réfère le délégué au *Règlement-cadre sur la tenue des assemblées délibérantes* et au *Code d'éthique* de l'UQTR.

Une déléguée souhaiterait que les assemblées départementales puissent mettre à la disposition des autres AD leurs politiques et règles de fonctionnement pour en faire bénéficier les collègues. La secrétaire signale que le décanat de la gestion académique des affaires professorales a placé sur son site Internet divers documents et informations.

#### **CS347-17-03-2022-10 Lecture et adoption du procès-verbal de la 346<sup>e</sup> réunion**

La présidente d'assemblée présente le procès-verbal de la 346<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 3 février 2022.

- |             |   |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | le projet de procès-verbal de la 346 <sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 3 février 2022 ; |
| CONSIDÉRANT | que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits ;                                      |
| CONSIDÉRANT | l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet ;  |

Sur proposition du professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, appuyée par le professeur Étienne St-Jean, du Département de management, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 346<sup>e</sup> réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.



## CS347-17-03-2022-11 Information et dépôt de documents

### 1. Agenda syndical de mars et avril 2022

La présidente d'assemblée présente l'agenda syndical de mars et avril 2022.

17 mars	Conseil syndical
17 mars	Publication des candidatures (CX, CÉ et comité promotion)
21 mars	Avis de convocation des assemblées générales
23 mars	CSC – Conférence
23 mars	Comité 50 <sup>e</sup> du SPPUQTR
24 mars	Comité exécutif
25 mars	CIRRAC
28 mars	Rencontre préparatoire – Conseil d'administration
31 mars	Assemblées générales
12 avril	Rencontre préparatoire - Commission des études
14 avril	Comité exécutif
15 avril	Férié – Vendredi saint
18 avril	Férié – Pâques
20 avril	Comité des affaires universitaires
21 avril	Conseil fédéral – FQPPU
22 avril	Conseil fédéral – FQPPU
25 avril	Rencontre préparatoire – Conseil d'administration
26 avril	Comité des services à la collectivité
27 avril	CSC - Conférence
28 avril	Conseil syndical

### 2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (635 et 636)

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur les procès-verbaux des réunions 635 à 636 du comité exécutif.

La présidente d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

## CS347-17-03-2022-12 Affaires nouvelles

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

## CS347-17-03-2022-13 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 28 avril 2022 à 13h.

## CS347-17-03-2022-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 46.

Présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

---

Lyne Cloutier  
Secrétaire du Syndicat

---

François Landry  
Conseiller aux affaires universitaires